## MEMORANDUM

Les sociétés des Etats-Unis, quel que soit le siège de leur exploitation, se constituent en général dans deux ou trois Etats (Delaware, Maine, New-Jersey), où les impôts sont très inférieurs à ceux des autres Etats et où les droits des sociétés ayant été modifiés récemment, donnent plus de garantie que ceux des autres Etats où, pour chaque affaire, il y a lieu de consulter une quantité considérable de lois, remontant quelquefois à plusiers siècles.

Le fait que la plupart des sociétés ont ainsi leur siège social dans un Etat outre que celui du siège social de l'exploitation, a conduit à l'organusation de deux ou trois sociétés (dont la CORPORATION TRUST COMPANY OF AMERICA est la principale) dont le rôle consiste à faire toutes les formalités nécéssaires pour l'organisation des sociétés constituées xdans leursEtats.

Ces deux ou trois sociétés fournissent ainsi les Iers. souscripteurs qui rédigent les certificats d'incorporation et les by-laws, tiennet l'Assemblée constitutive de la sociéé et nomment son Ier. conseil d'administration.

Ces sociétés spécialistes gardent le siège social des sociétés qu'elles ont organisées dans leur bureau, tiennent les assemblées d'action naires annuelles et font en général toutes les formalités légales de la vi de la société; elles tiennent également les livres des actionnaires et les autres documents que les lois des Etats américains prescrivent tenir au Siège Social des sociétés.

Cette organisation présente de grands avantages, car les sociétés en question constituent ainsi des milliers de sociétés et leur administration étant divigée en grand nombre de services spécialisés, on peut avoir certitude que toutes les formalités légales de la constitution et de la vie des sociétés sont regulièrement faites.

Il y a en conséquence très peu de sociétés constituées dans les IO Etats, qui aient un siège social administré par des employés exclusivement à elle, la presque totalité de ces sociétés considèrent en effet plus sûr et pus économique de s'adresser aux deux ou trois sociétés spécialistes, qui ont en qualque sorte industrialisé le rôle de l'avocat-conseil de la Société et qui, l'on pourrait dire, font son travail par séries.

Les documents des sociétés des Etats-Unis, qui correspondent aux statuts des sociétés des pays dont la législation dérive du Code Napoléon (Brésil, France, etc.) sont les certificats d'incorporation et, les by-laws

Le certificat d'incorporation est l'ancienne charte constitutive des sociétés qui, jadis, étaient données dams tous les pays anglo-saxons ou latins, par décret spécial du Gouvernement; l'autorisation individuelle nécéssaire ayant été supprimée avec la multiplication des sociétés, dans le seconde partie du siècle passé, la charte constitutive a été remplacée aux Etats-Unis et Angleterre par le certificat d'incorporation (ou article d'association).

Le certificat d'incorporation contient toutes les clauses essentielles à la constitution et fonctionnement de la société et correspond réellement aux statuts des sociétés de législations venant du Code Napoléon

Ces certifiaats d'incorporation doivent être enregistrés au Secrétariat de l'Etat, qui en délivre des copies certifiées conforme (la signature du fonctionnaire de l'Etat pouvant être certifiée par le consul brésilien le plus proche). Les certificats d'incorporation étant en pribcipe immuables (quoique du fait de lois récentes des modifications sont facilitées) il existe à côté de ces certificats d'incorporation un autre document denommé by-laws, sorte de règlement intérieur des sociétés, qui n'ont aucun caractère public et qui contiennent les dispositions d'importance secondaire, relatives au fonctionnement desdites sociétés.

Ce document ne contenant ainsi que le règlement d'importance secondaire (les règlements inportants se trouvent dans les certificats d'incorporation) la Loi permet de les modifier très facilement; d'après la
Loi des Sociétés, de Delaware, section I2, les by-laws peuvent être faits
soit par les actionnaires soit par le conseil d'administration et sont mod
fiables à volonté pra les actionnaires ou par le conseil d'administration,
suivant que ce sont les premiers ou les seconds qui les ont faits.

Dans ces conditions, il était impossible de donner aux by-laws un caractère public, comme au certificat d'incorporation; leur publication dans les journaux ou leur enregistrement, soit au secrétariat de l'Etat, soit chez un notaire, n'est pas demandé par la Loi et ne se fait pas, car il n'en résulterait aucune garantie pour le public, les documents qu l'on pourrait ainsi avoir publié ou enregistre pouvant le landemain de sa puplication ou de son enregistrement avoir été modifié par une décision des acionnaires ou du conseil d'administration.

Dans ces conditions, il n'y a pas d'autre certification possible de la conformité d'une copie de ce document, avec le document tel qu'il existe à l'heure actuelle, que celle du Président ou du Secrétaire de la Société; la certification de la signature dudit fonctionnaire doit être faite par un notaire américain, d'une ville quelconque des Etats-Unis, ou par le Consul des Etats-Unis.

Unpeut encore demander à un notaire de constater dans une "publica-forma" que la copie présentée est conforme aux documents tel qu'il est rédigé actuellement d'après l'original ou compte-rendu de l'assemblée des actionnaires ou du conseil d'administration l'ayant modifié, qui se trouve dans le registre de la société.

On peut encore déposer une copie des by-laws, certifiée conforme par le Président, chez un notaire ey commander audit notaire de certifier sur une autre copie que ladite cppie est conforme aux documents certifiés, déposés chez lui; ce procédé n'ajoute naturellement rien en verité à la certification du Président ou du Secrétaire de la société.

6	6	6	6		6	6	6	6
				CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRES				

P. S. - La Brazil Land & Cattle a égalemnt été constituée par la CORPORA\_
TION TRUST COMPANY OF AMERICA.